



Assemblée générale

Distr. générale
31 octobre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Points 12 et 123 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2001

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2001 (A/C.5/56/4). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni un complément d'information.

2. Le montant estimatif net des ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice biennal 2002-2003 comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2001 s'élève à 1 964 000 dollars (ibid., par. 28). Elles concernent les décisions 2001/218, 2001/292 et 2001/293 du Conseil, relatives au Forum des Nations Unies sur les forêts, sa décision 2001/316 relative à l'Instance permanente sur les questions autochtones et l'extrait du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de sa vingt-cinquième session qui a trait aux conclusions de l'examen de ses méthodes de travail (E/2001/L.8). Les services de conférence ne donneraient pas lieu à une demande de crédits

supplémentaires car un montant a été prévu au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003¹ non seulement pour les réunions qui étaient programmées au moment de l'établissement du budget, mais aussi pour les réunions ou prolongations de réunions qui seraient autorisées ultérieurement, à condition que les réunions ne soient pas plus nombreuses que les années précédentes et qu'elles soient réparties de la même façon (voir A/C.5/56/4, par. 3).

3. Par sa résolution 2000/35 du 18 octobre 2000, le Conseil économique et social a décidé de créer le Forum des Nations Unies sur les forêts en tant qu'organe subsidiaire du Conseil. Il a également décidé que le Forum tiendrait au plus vite une courte session d'organisation aux fins d'élire les membres du Bureau et de déterminer la localisation de son secrétariat et qu'à sa première session de fond, en 2001, il adopterait un programme de travail pluriannuel et arrêterait le lieu où se tiendraient ses sessions futures.

4. Le Comité consultatif note qu'au moment de l'établissement du projet de budget pour l'exercice



biennal 2002-2003, il n'était pas possible d'évaluer les ressources nécessaires au fonctionnement du secrétariat du Forum car les décisions relatives au programme de travail pluriannuel, à l'emplacement du secrétariat et à sa dotation en effectifs devaient être prises au cours de la session du Forum, en 2001 (ibid., par. 5).

5. À sa session d'organisation, en février 2001, le Forum a décidé d'établir son secrétariat au Siège de l'Organisation des Nations Unie à New York. Par sa décision 2001/218 du 3 mai 2001, le Conseil économique et social a décidé que la première et la cinquième session de fond du Forum se tiendraient à New York et que deux des trois sessions intermédiaires se tiendraient à Genève et la troisième à San José (Costa Rica). Le Forum a adopté un programme de travail pluriannuel à sa première session de fond, en juin 2001, et le Conseil, par sa décision 2001/293 du 25 juillet 2001, a pris note du rapport du Forum sur les travaux de sa première session.

6. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts sera rattaché au Département des affaires économiques et sociales et relèvera directement du Secrétaire général adjoint (ibid., par 12). Le Comité consultatif note qu'il compte actuellement huit postes [2 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 L-7 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)] et un administrateur auxiliaire. À l'heure actuelle, tous ces postes sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Le Comité note en outre que les ressources extrabudgétaires disponibles sont suffisantes pour permettre au personnel de poursuivre ses activités jusque fin 2001.

7. Suivant la proposition formulée par le Secrétaire général, le secrétariat du Forum comprendrait six postes permanents [1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)] qui seraient financés par les crédits inscrits au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget ordinaire à compter de l'exercice biennal 2002-2003, leur coût étant estimé à 754 300 dollars (ibid., par. 14). Le Comité consultatif note que cet effectif devrait être renforcé par du personnel détaché d'organisations et d'institutions internationales et régionales, ainsi que grâce à des contributions volontaires. Ayant demandé des précisions, il a été informé que cinq détachements étaient prévus pour l'exercice. Les ressources prévues au chapitre 9 comprennent également 256 000 dollars pour des consultants, 253 600 dollars pour des réunions de groupes d'experts, 232 300 dollars pour les voyages

effectués par des fonctionnaires, 44 200 dollars pour les frais généraux de fonctionnement, 5 400 dollars pour des achats de fournitures et d'accessoires et 27 000 dollars par du matériel de bureautique à remplacer.

8. Le Comité consultatif note qu'un montant de 119 900 dollars a été inclus dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 pour les frais de voyage des représentants des États membres du Forum qui sont également membres de la Commission du développement durable et qui participent à la session du Forum, et que cet objet de dépense ne devrait pas nécessiter de ressources supplémentaires (ibid., par. 10). Il relève également qu'on envisage de subventionner les voyages de représentants des pays les moins avancés non membres de la Commission qui se rendront aux sessions du Forum et ce, au moyen de fonds extrabudgétaires.

9. Les ressources prévues au chapitre 27D (Bureau des services centraux d'appui) s'élèvent au total à 519 800 dollars, dont 238 000 dollars pour une dépense non renouvelable concernant le réaménagement de bureaux et l'achat de mobilier et d'agencements et 281 800 dollars pour des dépenses renouvelables correspondant au loyer des locaux (ibid., par. 15). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le secrétariat du Forum se trouvait actuellement dans l'immeuble sis au 2, United Nations Plaza, à New York. Il estime que les arrangements en vigueur pour le financement des locaux du secrétariat devraient être maintenus au cours de l'exercice biennal 2002-2003; les dépenses supplémentaires éventuelles devraient être indiquées dans les rapports sur l'exécution du budget de cet exercice.

10. Le Comité consultatif note que, en application de la décision 2001/316 du Conseil économique et social en date du 26 juillet 2001, la première session annuelle de l'Instance permanente sur les questions autochtones sera organisée au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 6 au 17 mai 2002. Or, au chapitre 22 (Droits de l'homme) du projet de budget-programme pour l'exercice 2002-2003, on avait supposé que l'Instance se réunirait à Genève. En conséquence, un montant supplémentaire de 54 800 dollars serait nécessaire pour les frais de voyage et de subsistance supplémentaires des membres du Forum (44 000 dollars) et les frais de voyage de deux fonctionnaires qui devraient se rendre à New York (10 800 dollars) (ibid., par. 18).

11. Le Comité consultatif note également qu'au paragraphe 22.19 du projet de budget-programme, on a considéré que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels tiendrait trois sessions de trois semaines, et le groupe de travail d'avant session trois réunions d'une semaine, chaque année. Toutefois, après avoir procédé à un examen de ses méthodes de travail, ce comité a décidé à sa vingt-cinquième session, tenue du 23 avril au 11 mai 2001, que, pendant une période d'essai de deux ans, il ne tiendrait que deux sessions par an. Il a présenté un extrait (E/2001/L.8) de son rapport au Conseil économique et social sur ce sujet. Un état des incidences sur le budget-programme (E/2001/L.18) a également été communiqué au Conseil. Le montant de la diminution de dépenses qui en résulte au chapitre 22 est estimé à 340 800 dollars et se décompose comme suit : diminution de 323 200 dollars au titre des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance des membres du Comité et diminution de 17 600 dollars au titre de l'indemnité journalière de subsistance des membres du groupe de travail d'avant session (A/C.5/56/4, par. 23).

12. La diminution nette qui, au chapitre 22 (Droits de l'homme) du projet de budget-programme, résulte de la décision 2001/316 du Conseil économique et social et des conclusions présentées dans l'extrait du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels se chiffre à 286 000 dollars.

13. Comme il a été indiqué au paragraphe 9 plus haut, le Comité consultatif estime que, pour le financement des dépenses inscrites au chapitre 27D (Bureau des services centraux d'appui) (519 800 dollars) (voir *ibid.*, par 15), il faudrait maintenir au cours de l'exercice biennal 2002-2003 les arrangements adoptés pour l'exercice biennal en cours. En conséquence, le Comité recommande que la Cinquième Commission prenne note des prévisions de dépenses d'un montant de 1 444 200 dollars, étant entendu que les ressources qui seraient éventuellement nécessaires seront demandées par le Secrétaire général dans le cadre de l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées devant être présenté à l'Assemblée générale.

Notes

- ¹ Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal est publié sous les cotes A/56/6 (Introduction), A/56/6 (sect. 1 à 33), A/56/6 (Income sect. 1 à 3) et A/56/6/Corr.1. Le budget-programme approuvé paraîtra

ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session* (A/56/6/Rev.1).